



Désertion de l'armée pendant la période probatoire

Par **Kerioz**, le **09/09/2022** à **03:31**

Bonjour à tous, rn rn J'étais dans l'armée depuis le 2 août et tout ce passait bien jusqu'à ce que à un moment je me suis aperçu que ce métier n'était pas fait pour moi, une fois ma demande effectuée je me rend compte que le caporal n'a pas rendu compte j'ai donc été voir un sergent pour lui dire et là ma demande a été envoyée au capitaine qui m'a pris en rendez-vous.

Pendant le rendez-vous je lui explique que je n'arrive plus à faire ce que l'on me demande car je n'est plus de motivation et que je commence à me sentir très mal, il décide de me laisser un "temps de réflexion " de 8 jours mais je ne peux pas attendre car plus les jours passait plus je me sentais mal et triste je pleurais tout le temps et une envie de vomir toute les heures. Après de multiples demande de consultation avec un médecin car je me sentais pas bien, je me suis rendu compte que on m'ignorait et qu'il voulait juste retarder la chose. rn rn Un soir ma décision était prise je rentre chez moi et je vois un médecin civil qui lui pourra m'aider. Car La situation devenait grave pour moi. rn rn Qu'est-ce que je risque ? rn rn Qu'est-ce qui se passera avec le CFIM ? rn rn Puis-je reprendre un travail ? car un CDI m'attend. rn

Par **Visiteur**, le **09/09/2022** à **10:07**

Bonjour rn rn A toute fin utile... rn rn <https://www.obsalis.fr/actualite/contrat-dengagement-des-militaires-Comment-resilier-son-contrat-durant-la-periode-probatoire>.